

# République Française

DEPARTEMENT DU JURA  
CANTON DE TAVAux

-----  
COMMUNE DE CHAMPDIVERS

4 rue du château  
39500 CHAMPDIVERS  
TEL : 03.84.70.00.65  
mairie@champdivers.fr

## Procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2023

Présents : MEUGIN Olivier, MOUQUOD François-Xavier, BELTRAMELLI Jérôme. BERTHET Olivier. BOICHUT Olivier, COMBE Sylvain, DORMOY Anthony, SANTINA Angélique, WACHOWICZ Laurence.

Absent, excusé : MAUGAIN Brigitte donne pouvoir à M MOUQUOD François-Xavier, Mme BAINIER Marine donne pouvoir à MEUGIN Olivier.

Secrétaire de séance : BELTRAMELLI Jérôme

***Le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.***

### **Validation devis travaux hangar communal**

Dans le cadre des travaux nécessaires pour le hangar communal, une consultation des entreprises a été lancée par le cabinet d'architecte de Mme BOUHAND, pour une réponse au 24 11 2023.

Selon l'étude des prix proposés, les devis retenus par lot sont :

<b>Lots et désignation :</b>	<b>ENTREPRISE RETENUE</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>MONTANT TTC</b>
1 DEMOLITION TERRASSEMENT VRD GO	PALANGHI	86 871.67 €	104 246.00 € TTC
2 CHARPENTE COUVERTURE BARDAGE	MEUGIN	28 839.00 €	34 606.80 € TTC
3 SERRURERIE METALERIE	DUCROT	29 673.50 €	35 608.20 € TTC
4 ELECTRICITE	ATTENTE DEVIS		

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les devis retenus,
- Autorise Monsieur le Maire à constituer les demandes de subventions
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette affaire

### **Délibération du quart de l'investissement**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1612-1

Considérant que la date d'adoption du budget primitif de l'année 2024 est programmée au mois de février 2023, après le 31 décembre de l'exercice en cours,

Considérant les obligations de la commune de CHAMPDIVERS en matière d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement, afin d'assurer un fonctionnement normal des services,

Considérant pour ce faire qu'il est nécessaire d'optimiser la gestion par le recours aux facultés offertes par l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

AUTORISE par anticipation l'engagement, la liquidation et les mandatements des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits votés lors de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessous :

<b>Désignation</b>	<b>Voté au BP 2023</b>	<b>Quart</b>
Chapitre 20 immobilisations incorporelles	12 500 €	3 125 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	375 000 €	93 750 €

### **Loi zone accélération**

PARCELLES ZA

L'entreprise Pernot nous a sollicité pour la déterminer une zone d'accélération afin d'installer des panneaux photovoltaïques. Il convient dans un premier temps de définir la zone puis une enquête publique sera organisée afin de concrétiser ou non le projet.

### **Devis panneaux**

Dans le cadre des aménagements de voirie communale, des devis pour des panneaux ont été demandés.

L'entreprise SIGNAUX GIROD propose 2 devis :

1. Rue du château de 234.54 € HT
2. Village et rue du château de 1464.93 € HT
3. Chiffrage « cédez le passage » impasse de la rue du COLOMBIER et un panneau avec les N°

Choix du devis :

### **Dé conventionnement logement 1 rue de l'école:**

Le maire informe l'assemblée que le logement 1 rue de l'école avait fait l'objet d'une convention en date du 18 janvier 1992. Celle-ci n'ayant plus lieu d'être, le conseil habilite le maire à prendre contact avec la DDT et l'ADIL afin de dénoncer la convention. ACCEPTE

### **Encaissement chèque**

L'association Animation Loisirs de Champdivers adresse un chèque de 3 250 € pour participer à l'investissement communal des luminaires de Noël.

Le chèque sera encaissé en don pour la commune.

### **Contrats assurance**

La compagnie Groupama propose les devis suivants pour l'assurance de la commune et des véhicules :

	<b>COTISATIONS CONTRATS GROUPAMA</b>
<b>MULTIRISQUE</b>	<b>3 538.95</b>
<b>MAC CORMICK</b>	<b>103.26</b>
<b>ISEKI</b>	<b>134.8</b>
<b>PARTNER</b>	<b>281.28</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 058.29</b>

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le devis d'assurance et donne pouvoir à monsieur le maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

### **Fonds de concours**

Pour les travaux d'aménagement de sécurité au rond-point entre les RD 13 et 332, un fond de concours 2024 de 30 % est demandé sur l'ensemble du montant des travaux.

### **Questions diverses :**

Le maire,

Olivier MEUGIN